

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE
13 MARS 2020
ARRIVÉE

Le Président du conseil départemental
de Tarn-et-Garonne,

AD. n° 2020 - 372

SAVS La Clare A MONTAUBAN
Service d'accompagnement à la vie sociale
TARIFICATION DE L'EXERCICE 2020

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Madame la directrice, de SAVS La Clare ;

Vu la négociation budgétaire intervenue le 06/03/20 ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le prix de journée applicable à SAVS La Clare à MONTAUBAN est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Type de prestation	Montant du Prix de journée en € à compter du 1 ^{er} avril 2020
Internat	0,00 €
Accueil de jour/PHD	23,90 €
Autre	0,00 €

ARTICLE 2 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

ARTICLE 3 :

Le directeur général des services du Département, le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et la directrice de SAVS La Clare sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le **12 MARS 2020**

Le Président,



Christian ASTRUC

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

13 MARS 2020

ARRIVÉE